

- Antenne du Relecq-kerhuon

12 rue Brizeux
Tél. 02 98 61 29 29

Saint-Renan

1 rue Lescao
Tél. 02 98 84 23 22

- Antenne de Ploudalmézeau

36 route de Brest
Tél. 02 98 48 14 66

Lesneven

6 boulevard des Frères Lumière
Tél. 02 98 83 23 66

- Antenne de Lannilis

2 rue de Mézéozen
Tél. 02 98 04 02 65

Landerneau

20 rue Amédée Belhommet
Tél. 02 98 85 35 33

- Antenne de Crozon

Place du 19 Mars 1962
Tél. 02 98 27 10 26

Pays de Cornouaille

Châteaulin

56 avenue de Quimper
Tél. 02 98 86 00 44

- Antenne de Pleyben

4 venelle Le Roux
Tél. 02 98 26 63 62

- Antenne de Briec-de-l'Odet

Maison des services au public
1 place du Ruthin
Tél. 02 98 57 70 91

Concarneau

3 rue Louis René Villermé
Tél. 02 98 50 11 50

- Antenne de Rosporden

3 rue Joliot Curie
Tél. 02 98 50 11 50

Douarnenez

27 rue du Maréchal Leclerc
Tél. 02 98 92 01 93

- Antenne d'Audierne

Maison des services au public
17 rue Lamartine
Tél. 02 98 92 01 93

Pont-l'Abbé

10 quai Saint-Laurent
Tél. 02 98 66 07 50

Quimper

12 rue de Stang ar C'hoat
Tél. 02 98 76 25 00

- Antenne de Quimper Kermoisan

Maison des services publics
2 rue de l'Île de Man
Tél. 02 98 55 18 26

Quimperlé

Espace Kerjegu
19 bis place Saint-Michel
Tél. 02 98 09 08 75

Pays de Morlaix et du Centre Ouest Bretagne

Carhaix-Plouguer

14 bis rue du Docteur Menguy
Tél. 02 98 99 31 50

- Antenne de Châteauneuf-du-Faou

3 rue des Ecoles
Tél. 02 98 81 75 54

Landivisiau

18 place Lyautey
Tél. 02 98 68 11 46

- Antenne de Saint-Pol-de-Léon

Maison des services
29 rue des Carmes
Tél. 02 98 69 03 13

Morlaix

21 rue du Pouffanc
Tél. 02 98 88 99 90



Insertion et lutte contre les exclusions



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du Finistère

Direction de l'insertion de l'emploi, du logement
et du développement

32 boulevard Duplex CS 29029
29196 Quimper Cedex Tél. 02 98 76 20 20

finistere.fr

Le fonds unique d'aide

Adapté aux situations et aux besoins de chacun

Le Fonds unique d'aide

Le Conseil départemental simplifie ses dispositifs d'aides financières en créant le fonds unique d'aide qui regroupe plusieurs dispositifs (*secours exceptionnels, allocations mensuelles au titre de la famille et aides individuelles de solidarité active*). L'objectif de ce fonds est d'adapter l'aide en fonction des besoins et des situations de chacun, une situation d'urgence, un besoin ponctuel, un besoin d'accompagnement régulier.

Puis-je en bénéficier ?

- Je rencontre des difficultés et j'ai besoin d'être soutenu financièrement.
- J'ai plus de 26 ans et je suis de nationalité française ou ressortissant.e communautaire ou étranger.ère avec un titre de séjour.
- J'ai moins de 26 ans et je suis allocataire du RSA.

Pour quelles aides ?

Sous certaines conditions, selon mes ressources et ma situation, je peux solliciter :

• Une aide d'urgence

pour répondre à des besoins d'ordre alimentaire ou d'hygiène de première nécessité, des frais de transport ou des factures de chauffage d'urgence non pris en charge par le Fonds de Solidarité pour le Logement.

• Une aide ponctuelle

Si je rencontre une difficulté exceptionnelle et passagère, je peux solliciter une aide ponctuelle. Une seule aide peut m'être accordée sur une période de 12 mois. Je m'engage à fournir les justificatifs dans un délai maximum de 3 mois.

• Une aide à l'accompagnement

Je souhaite être accompagné.e dans mes projets. Dans ce cadre, et suite à la validation d'un contrat précisant l'ensemble des actions que j'engage, je peux solliciter **l'aide à l'accompagnement** en accord avec le professionnel.le qui m'accompagne.

Comment procéder ?

Je m'adresse au professionnel.le qui m'accompagne ou au CCAS ou au CDAS le plus proche.

Qui décide ?

Je pourrai bénéficier d'une ou plusieurs aides du Fonds unique d'aide après accord de la Présidente du Conseil départemental ou de son représentant.e sous réserve de respecter les conditions fixées dans le règlement du Fonds unique d'aide.

L'attribution d'une aide est facultative et ne revêt pas de caractère obligatoire.

Le Fonds unique d'aide est financé par :

- Le Conseil départemental du Finistère
- La Caisse d'Allocations Familiales du Finistère
- Les Centres Communaux d'Action Sociale des villes de Brest et Quimper

LES CENTRES DÉPARTEMENTAUX D'ACTION SOCIALE

Pays de Brest

Brest - Bellevue

Le Grand Pavois - 13 place Napoléon III
Tél. 02 98 47 08 09

Brest - Lambézellec

Place de Bretagne
Tél. 02 98 03 39 52

Brest - Rive Droite

25 rue Anatole France
Tél. 02 98 45 16 54

Brest - Saint-Marc

41 rue Sébastopol
Tél. 02 29 61 29 29